



SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".

ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

Saint Laurent Blangy, le 10 novembre 2009

Info-S.P. 24 H. sur 24 :
Tél. 03 21 55 90 08
Journal : Pleins feux

Monsieur Eric DOLIGE
Président de la CNIS
BP 52222
45402 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

Nos réf. : 09211/PB-FL/11
Objet : Interventions payantes

Monsieur le Président,

Suite à l'intervention d'un SDIS pour ramener à la surface des spéléologues, son Président a été amené à engager un recours judiciaire en vue de se faire rembourser les frais engagés par ce dernier.

Il semblerait que la plainte ait été retirée, toutefois, il me paraît nécessaire d'avoir un débat sur le sujet très épineux des interventions payantes.

C'est pourquoi, je vous demanderai de bien vouloir inscrire cette question à l'étude de la CNIS afin de tenter de régler ce débat.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Patrice BEUNARD
Président
Membre de la CNIS
Membre du Conseil Supérieur FPT